

## RAPPORT MORAL

La saison de pêche 2023 a été conforme à ce que tout pêcheur peut souhaiter, arrosée, avec des niveaux d'eau réguliers, sans étiage sévère et une activité piscicole tout au long de l'année.

La pluviométrie connue en 2023, même si regrettable pour le chaland, ou le touriste de passage, est dans la norme des standards sur la Haute-Soule.

- Pluviométrie annuelle en 2023 à la station de Licq-Athérey : 1643.2 l/m<sup>2</sup>

- Moyenne de référence historique sur cette station : 1600 l/m<sup>2</sup>

Les divers inventaires piscicoles par pêches électriques, au nombre de 18, ont donné des résultats contrastés :

- Pour le saumon, une année de reproduction médiocre.

- Pour la truite, disparates, en fonction de la localisation des cours d'eau.

- Le gave, du moins sur les zones inventoriées, bénéficie encore d'une population très correcte.

- Les affluents inventoriés quant à eux, payent un lourd tribut du fait du réchauffement de l'eau connu ces dernières années, notamment sur le piémont. Quelques-uns malgré tout se portent très bien en amont de Tardets-Sorholus.

Deux journées d'initiation, jumelées à un module pédagogique en classe dispensé par les animateurs de la fédération, ont été réalisées pour l'école primaire d'Alçay et les enfants de la commune de Larrau.

Deux journées dédiées sont d'ores et déjà prévues en 2024, l'une avec l'Ikastola de Basaburua, l'autre avec l'association Elgarrekin Bizi pour un public handicapé.

Comme chaque année, diverses opérations d'empoisonnement ont été réalisées.

- 30000 alevins de truites farios sur les affluents du bassin versant des gaves du Saison, du Larrau, du Ste-Engrâce et de l'Aphoura.

- 4000 truitelles farios de 10-14 cm sur le gave du Saison.

- Conséquence d'une mauvaise production en pisciculture, le lâcher d'ombres communs n'a pas pu être fait. Le projet d'introduction continue cependant, compte-tenu des récents retours de pêcheurs à la mouche (des sujets de belles tailles ont été pêchés), pour trois années supplémentaires.

- 70 kg de truites adultes ont été lâchées sur les parcours enfants.

Des ventes de cartes en léger repli (528 délivrées), qui reviennent au niveau de celles connues avant la pandémie COVID.

Atteintes aux milieux aquatiques :

Nos gaves et nos rivières subissent plus que tout autre milieu les altérations liées à notre mode vie. Les mots pollution, glyphosate, néonicotinoïdes, perturbateur endocrinien, pluie acide, agro-chimie et le petit nouveau, retardateur de flamme bromé, font partie de notre quotidien...et surtout de celui des poissons qui sont les premiers exposés.

Malgré les efforts de traitements par station d'épuration, la chimie est partout et est tenace. La conjoncture sociétale que nous connaissons doit nous mettre devant nos responsabilités, il ne s'agit

pas de renouveler les erreurs du passé, ou même du présent. L'eau, même si présente en grande quantité dans notre vallée, est un élément fondamental à protéger, il en va de la santé publique, mais aussi nous concernant, du devenir de la pêche.

Le paysage socio-économique de Haute-Soule, plus vertueux qu'ailleurs il faut le dire, nous préserve mieux de ces méfaits, mais la vigilance doit rester de mise.

En marge, ces atteintes connues sont maintenant jumelées à un fléau beaucoup plus visible depuis quelques années. Conséquence d'un moratoire protectoral de l'espèce, une trentaine de grands cormorans s'est fixée en hivernage sur le territoire sans que nous puissions la réguler, comme par le passé. Avec une ration journalière de 300 à 400 grammes de poissons sur trois mois, on peut estimer la prédation annuelle à 6000 truites de plus de 18cm sur nos gaves, c'est déconcertant.

Plusieurs voix s'élèvent vigoureusement dans le monde de la pêche, mais aussi dans des domaines socio-économiques comme l'aquaculture, sans pour autant être entendues par le législateur à ce jour.

Pour autant, et cela est même surprenant, nos rivières ont encore une surprenante faculté de résilience chez nous. Il existe encore une densité correcte de poissons dans nos cours d'eau, mais jusqu'à quand ?

#### Côté Règlementation :

Pour 2024, l'AAPPMA n'a pas modifié sa réglementation :

- La taille de capture est maintenue à 20 cm sur le gave du Saison, et sur une partie de l'Aphoura, du gave du Larrau et du gave de Ste Engrâce. A 18 cm sur les affluents.

- Le nombre de prises toléré est maintenu à 4 poissons par jour et par pêcheur sur les 5 parcours enfants réservés aux moins de 14 ans.

Pour plus d'information, il est conseillé de télécharger le memento de l'association sur le site internet ou via la page Facebook de l'AAPPMA.

Nos cartes de pêche 2024 sont à votre disposition chez nos 4 dépositaires :

- L'office du tourisme de Tardets-Sorholus
- L'hôtel restaurant du pont d'Abense
- Les établissements Curutchague de Tardets-Sorholus
- La conserverie Hoberena à Licq-Athérey

Je vous souhaite à toutes et tous une bonne ouverture le samedi 09 mars ainsi qu'une excellente saison 2024.

Nicolas CURUTCHAGUE Président de l'AAPPMA de Basaburua (Haute Soule)



AAPPMA  
de  
Basaburua (Haute-Soule)